



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de La Bostonnais qui se tenait le **17 novembre 2021** au sous-sol de la chapelle du Vieux Corbeau situé au 7 rue de l'Église dans la municipalité de La Bostonnais à 19h30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Renée Ouellette, les conseillers François Baugée, Daniel Campeau et Guy Laplante, la conseillère Guylaine Baillargeon. La directrice générale Caroline Roy agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Correspondances**
 - 3.1 Prix Hommage bénévolat-Québec édition 2022
 - 3.2 Démission de monsieur Luc Bourassa
 - 3.3 Mallette, société de comptables professionnels agréés
 - 3.4 Association du Lac Brochet
4. **Affaires découlants**
5. **Affaires nouvelles**
 - 5.1 Subvention, Campagne du gâteau Latuquois
 - 5.2 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités
 - 5.3 Avis de motion concernant le règlement d'emprunt 3-21, réfection du rang Sud-Est
 - 5.4 Avis de motion, projet de règlement 1-21, concernant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux.
 - 5.5 Avis de motion concernant l'adoption du règlement 2-21 déterminant l'imposition des différents taux de taxes ou compensations s'y rattachant pour l'année 2022
 - 5.6 Date et heure des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2022
 - 5.7 Entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge
 - 5.8 Entretien ménager, Mme Pierrette Plourde
6. **Trésorerie**
 - 6.1 États financiers
7. **Permis**
8. **Période de questions**
9. **Tour de table des conseillers**
10. **Clôture de l'assemblée**
11. **Levée de l'assemblée**

1. **Ouverture de la séance**





N° de résolution
ou annotation

La mairesse, Renée Ouellette souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

À la suite de l'ajout, dans la correspondance, d'une lettre provenant de l'Association du Lac Brochet, l'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Daniel Campeau et secondé par le conseiller Guy Laplante.

3. Correspondances

3.1 Le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale responsable de la région de la Mauricie nous annonce la 25^e édition des prix Hommage bénévolat-Québec. La période de mise en candidature se terminera le 5 décembre 2021 et la cérémonie de remise des prix aura lieu à Québec au printemps 2022, si les mesures sanitaires le permettent.

3.2 Démission de monsieur Luc Bourassa, directeur général temporaire. Monsieur Bourassa nous informe le 9 novembre 2021 qu'il quitte ses fonctions le jour même.

3.3 La société de comptables professionnels agréés Mallette tient à féliciter les élus. Ils nous rappellent qu'ils peuvent contribuer à concrétiser divers projets grâce à une équipe multidisciplinaire motivée à conseiller les municipalités dans leur prise de décision.

3.4 L'association du Lac Brochet nous demande une augmentation de la subvention que nous leur remettons, soit de 18% à 20% de la somme de la taxation des résidents.

4. Affaires découlant

5. Affaires nouvelles

5.1 Subvention, Campagne du gâteau Latuquois

Considérant que la municipalité de La Bostonnais a été sollicité par le Centre de bénévolat La Tuque;

Considérant que la collecte de fonds du Gâteau Latuquois servira à aider les plus démunis de la région durant la prochaine année par l'entremise du Centre de bénévolat;





N° de résolution
ou annotation

Considérant que certaines familles de la municipalité bénéficient de l'aide accordée par cet organisme;

**Il est proposé par : Le conseiller François Baugée
Appuyé par : Le conseiller Daniel Campeau**

Et résolu unanimement par les membres du conseil.

Que la municipalité de La Bostonnais appuie financièrement cet évènement en faisant un don au montant de 100\$;

Que la dépense soit puisée à même le budget 2021 dans le poste de subvention d'organisme humanitaire.

5.2 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités

Considérant que la municipalité obtient de nombreux avantages à titre de membre de la Fédération québécoise des municipalités;

Considérant qu'un regroupement de municipalités est indispensable pour faire progresser les municipalités;

Considérant que le gouvernement reconnaît et encourage les regroupements municipaux;

Considérant que la municipalité désire demeurer membre de la Fédération québécoise des municipalités;

**Il est proposé par : Le conseiller Guy Laplante
Appuyé par : Le conseiller François Baugée**

Et résolu unanimement par les membres du conseil.

Que la municipalité de La Bostonnais renouvèle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités au coût de 1165,57\$ taxes incluses pour l'année 2022.

Que Caroline Roy, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité toute la documentation inhérente à cette adhésion.

5.3 Avis de motion concernant le règlement d'emprunt 3-21, réfection du rang Sud-Est

Je, François Baugée, donne cet avis de motion qu'à une assemblée ultérieure de ce Conseil sera adopté le projet de règlement 3-21, concernant le financement du projet de réfection du rang Sud-Est.





N° de résolution
ou annotation

5.4 Avis de motion, projet de règlement 1-21, concernant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux

Je, Daniel Campeau, donne cet avis de motion qu'à l'assemblée ordinaire de ce Conseil du 14 décembre 2021, sera adopté le projet de règlement 1-21, concernant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de La Bostonnais.

5.5 Avis de motion concernant l'adoption du règlement 2-21 déterminant l'imposition des différents taux de taxes ou compensations s'y rattachant pour l'année 2022

Je, Daniel Campeau, donne cet avis de motion qu'à une assemblée ultérieure de ce Conseil, sera adopté le règlement 2-21, décrétant l'imposition des différents taux de taxes ou compensations s'y rattachant pour l'année 2022.

5.6 Calendrier des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 148 du Code municipal, le conseil doit tenir une session régulière au moins une fois par mois;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Guy Laplante

APPUYÉ PAR : Le conseiller François Baugée

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

Que le conseil municipal adopte les dates et heures suivantes pour la tenue de ses séances ordinaire pour l'année 2022 :

11 janvier 2022, 19h	8 février 2022, 19h	8 mars 2022, 19h
-------------------------	---------------------	------------------





N° de résolution
ou annotation

12 avril 2022, 19h	10 mai 2022, 19h	14 juin 2022, 19h
12 juillet 2022, 19h	9 août 2022, 19h	13 septembre 2022, 19h
11 octobre 2022, 19h	8 novembre 2022, 19h	13 décembre 2022, 19h

5.7 Entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge

ATTENDU QUE la municipalité a une entente avec la Croix-Rouge en cas de sinistre;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller François Baugée

APPUYÉ PAR : Le conseiller Daniel Campeau

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil

QUE madame la mairesse, Renée Ouellette et madame Caroline Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de La Bostonnais l'Entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge.

5.8 Entretien ménager, Mme Pierrette Plourde

Considérant que la municipalité n'a présentement personne pour l'entretien de ses bureaux;

Considérant que l'image de la municipalité se doit d'être professionnelle et soignée;

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions.

Il est proposé par : Le conseiller Daniel Campeau

Appuyé par : Le conseiller Guy Laplante

Et résolu unanimement par les membres du conseil.

Que Mme Pierrette Plourde obtient le contrat de l'entretien ménager au coût de 50\$ par soir, à raison d'un soir par semaine;

6 Trésorerie

6.7 États financiers

Présentation du bilan financier de l'année 2020 par Monsieur Pierre-Luc Laflamme, CPA.





N° de résolution
ou annotation

7 Permis

8 Période de questions

9 Tour de table des conseillers

- Le conseiller François Baugée :
Merci et à la prochaine réunion.
- Le conseiller Daniel Campeau :
Merci d'être venu et il souhaite la création du CCU prochainement.
- Le conseiller Guy Laplante :
Remercie les citoyens pour son élection au conseil, mentionne que les 3 dernières années ont été difficiles dû au manque de communication et souhaite rapporter le CCU.
- La conseillère Guylaine Baillargeon :
Merci d'être venu et elle aimerait que les projets aboutissent.

10 Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

Proposé par : Le conseiller Daniel Campeau

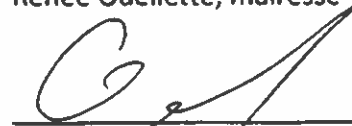
Appuyé par : Le conseiller François Baugée

11 Levée de l'assemblée.

L'assemblée est levée à 21h32.

Renée Ouellette, mairesse



Caroline Roy, directrice générale

